

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA
CULTURE**

Conseil International de Coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)

Trente-quatrième session

Paris, France, 13 –17 juin 2022

**POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE : Rapports d'examen périodique et
informations de suivi reçus depuis la 33^e
session du CIC-MAB**

1. Le document SC-22/CONF-234/8 contient les recommandations des examens périodiques des réserves de biosphère individuelles examinées par l'IACBR lors de sa 28^e session en février 2022. Chaque fois que cela est pertinent, il fait également référence à la décision du MAB-CIC.
2. Lors de sa 28^e session hybride qui s'est tenue du 28 février au 3 mars 2022, le Comité consultatif a examiné vingt-et-un (21) rapports, dont deux (2) rapports nationaux relatifs à une réserve de biosphère transfrontalière, et sept (7) suivis de recommandations antérieures provenant de seize (16) pays.
3. Les recommandations du Comité consultatif sur chacun de ces sites figurent aux annexes 1 et 2 du présent document. Ces recommandations ont été transmises aux Etats membres concernés pour suivi. Toute information supplémentaire fournie avant le 30 mai 2022 sera examinée par le Conseil du MAB et son Bureau.
4. Le Secrétariat rappelle que le « Réseau UNESCO d'experts internationaux en environnement – le réseau Terre de l'UNESCO » lancé en décembre 2021 peut mobiliser des experts, y compris des scientifiques en début de carrière, pour soutenir les réserves de biosphère de l'UNESCO, y compris les candidats.
5. Le Comité consultatif a clairement indiqué dans ses recommandations la date limite de soumission des informations supplémentaires afin de s'aligner sur le calendrier de cette stratégie pour les sites concernés et en a informé les pays en conséquence.
6. Le Secrétariat a préparé un tableau en couleur résumant les résultats de ces recommandations pour la décision du Conseil du MAB (vert pour les sites répondant aux critères ; rouge pour les sites ne répondant pas aux critères ; bleu pour les sites pour lesquels des informations supplémentaires ont été demandées).
7. Le Conseil du MAB est invité à examiner et à approuver les recommandations formulées par le 28^e Comité consultatif, y compris les modifications suggérées par le Bureau du MAB lors de sa session du Conseil.

ANNEXE 1 : RAPPORTS D'EXAMEN PÉRIODIQUE EXAMINÉS PAR LE 28^e IACBR

Pays	Nom du site	Recommandations du 28^e IACBR (2022)	Commentaires
CANADA	CLAYOQUOT SOUND	Répond aux critères du cadre statutaire du RMRB	
CANADA	BRAS D'OR LAKE	Répond aux critères du cadre statutaire du RMRB	
COSTA RICA	AGUA Y PAZ	Ne répond pas aux critères du cadre statutaire du RMRB	
FRANCE	LUBERON LURE	Répond aux critères du cadre statutaire du RMRB	
FRANCE	VOSGES DU NORD/PFÄLZERFALD	Répond aux critères du cadre statutaire et aux recommandations de Pampelune du RMRB	Les rapports nationaux et transfrontaliers ont été examinés
ALLEMAGNE	VOSGES DU NORD/PFÄLZERFALD	Répond aux critères du cadre statutaire et aux recommandations de Pampelune du WNBR	Les rapports nationaux et transfrontaliers ont été examinés
LITHUANIE	ZUVINTAS	Répond aux critères du cadre statutaire du RMRB	
MALDIVES	BAA ATOLL	Informations supplémentaires demandées	
PORTUGAL	BERLANGAS	Répond aux critères du cadre statutaire du RMRB	
PORTUGAL	SANTANA MADEIRA	Répond aux critères du cadre statutaire du RMRB	

SERBIE	GOLIJA-STUDENICA	Répond aux critères du cadre statutaire du RMRB	
ESPAGNE	LA GOMERA	Répond aux critères du cadre statutaire du RMRB	
ESPAGNE	LAS UBIÑAS-LA MESA	Ne répond pas aux critères du cadre statutaire du RMRB	
ESPAGNE	SIERRA NEVADA	Ne répond pas aux critères du cadre statutaire du RMRB	
ESPAGNE	DOÑANA	Ne répond pas aux critères du cadre statutaire du RMRB	
ESPAGNE	MONTSENY	Répond aux critères du cadre statutaire du RMRB	
SUEDE	ARCHIPEL DE BLEKINGE ARCHIPELAGO	Répond aux critères du cadre statutaire du RMRB	
SUEDE	PAYSAGE FLUVIAL DE NEDRE DELALVEN	Répond aux critères du cadre statutaire du RMRB	
SUISSE	ENTLEBUCH	Répond aux critères du cadre statutaire du RMRB	
VIET NAM	DONG NAI	Répond aux critères du cadre statutaire du RMRB	
ZIMBABWE	MOYEN ZAMBEZE	Ne répond pas aux critères du cadre statutaire du RMRB	

Recommandations du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère :

1. **Réserve de biosphère de Clayoquot Sound (Canada).** Le Comité consultatif accueille favorablement le rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère du détroit de Clayoquot, désignée en 2000.
2. Le site est situé sur les territoires non cédés de cinq Premières nations situés sur la côte ouest de l'île de Vancouver. Elle a une population régionale d'environ 6 462 personnes tout au long de l'année, mais accueille plus d'un million de visiteurs chaque année. Au cours des dix dernières années, le secteur du tourisme s'est développé parallèlement au déclin des secteurs de la pêche et de la foresterie.
3. Le Clayoquot Biosphere Trust (CBT) est une institution philanthropique enregistrée qui administre la région de Clayoquot et agit en tant qu'organisation de coordination. Il est dirigé par un conseil d'administration de dix membres et leurs suppléants dans les cinq Premières nations de la région, les districts de Tofino et d'Ucluelet et la zone C du district régional d'Alberni-Clayoquot. Le CBT est dans une position financière plus solide qu'il y a dix ans.
4. Le rapport d'examen périodique couvrant la période 2010-2020 a été réalisé à distance en raison de la pandémie de COVID-19. Deux examinateurs externes ont participé à 11 réunions entre le 1^{er} avril 2021 et le 26 mai 2021 avec le directeur exécutif du Clayoquot Biosphere Trust (CBT), des résidents locaux et des représentants des gouvernements des Premières Nations et des colons, des industries et des organisations à but non lucratif de la région. Le Comité consultatif accueille avec satisfaction le rapport qui comprend une carte de zonage.
5. Une grande partie du travail du CBT a consisté à collaborer avec les Premières nations pour soutenir leurs visions de l'utilisation des terres, leurs initiatives de conservation et le renforcement de leurs capacités en matière de leadership, de gouvernance, d'intendance et de développement économique. Le Comité consultatif apprécie les preuves, fournies par les examinateurs externes, du travail d'intermédiation extrêmement précieux accompli par le Directeur exécutif du CBT. De plus, les organisations partenaires reconnaissent l'importance du travail sur le partage des connaissances linguistiques et culturelles. Le CBT a également apporté un soutien crucial au cours du lent processus de réconciliation, en veillant à ce que les progrès soient soutenus et continus.
6. Le Comité consultatif conclut que le site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB).
7. **Réserve de biosphère du lac Bras D'or (Canada).** Le Comité consultatif salue le rapport d'examen périodique détaillé et la manière participative dont il a été élaboré, malgré les obstacles présentés par la pandémie de COVID-19. Le Comité consultatif apprécie la participation d'examineurs externes et la réaction positive de l'Association de la biosphère du lac Bras d'Or (BLBRA) aux recommandations formulées par ces examinateurs.
8. Le Comité consultatif prend note de quelques modifications mineures apportées au zonage, certaines parties des zones tampons étant désormais ajoutées aux aires centrales pour renforcer la fonction de conservation.
9. Le Comité consultatif se félicite du grand nombre de projets et d'initiatives axés sur la conservation de la biodiversité, la surveillance et la science (citoyenne), ainsi que sur la promotion des activités économiques locales, et reconnaît que la réserve de biosphère a

- mobilisé un grand nombre de volontaires qui contribuent à ces activités. Le Comité consultatif prend note des difficultés rencontrées pour attirer des fonds et recommande que la BLBRA donne suite à la recommandation des examinateurs de s'engager dans des partenariats régionaux stratégiques afin d'attirer des sources de financement plus durables et diversifiées. Les plans visant à collaborer avec les jeunes et à les attirer dans la région sont notés et appréciés. Les plans d'adaptation au climat élaborés par les quatre municipalités contribuent également à la pérennisation de la réserve de biosphère.
10. Le Comité consultatif note avec approbation l'adoption en 2018 de l'Appel à la réconciliation de Pessamit concernant les droits des peuples autochtones. Cela cadre avec l'accord de cogestion signé avec Two Eyed Seeing, qui exige que tous les organismes et les populations travaillent ensemble, mettant en commun leurs statuts, leur expertise et leurs intérêts.
 11. Le Comité consultatif conclut que le site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
 12. **Réserve de biosphère d'Agua y Paz (Costa Rica).** Le Comité consultatif accueille avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère d'Agua y Paz, désignée en 2007, reçu du comité de gestion chargé de la coordination et de la rédaction de l'examen périodique. La période d'examen périodique a été prolongée de 2017 à 2021.
 13. La réserve de biosphère d'Agua y Paz est située dans le nord du Costa Rica continental, à la frontière avec le Nicaragua. Elle couvre dix municipalités et la terre traditionnelle du peuple Maleku. La réserve de biosphère comprend une superficie totale de 916 120,70 hectares, principalement caractérisée par des terres agricoles, des forêts tropicales et des zones humides.
 14. La population humaine dans la réserve de biosphère a connu une augmentation régulière, passant de 284 550 unités en 2006 à 476 960 en 2019, selon l'Institut national de la statistique et du recensement (INEC). Les données pour 2016 montrent que 196 595 personnes occupaient la zone de transition, 145 626 la zone tampon et 75 157 les aires centrales.
 15. Le budget initial pour cette période devait être financé par diverses contributions provenant du programme Tarjeta Verde, du Programme de micro financements du Fonds pour l'environnement mondial du PNUD, d'accords avec des centrales hydroélectriques, d'initiatives publiques-privées et de fonds publics. En 2015, des fonds du PNUD d'un montant de 512 644,19 dollars ont été levés en vue d'une série de projets spécifiquement consacrés à l'entretien des corridors et des routes biologiques dans le Pays du peuple Maleku. Toutefois, aucun budget détaillé n'a été présenté pour la période considérée.
 16. Les principaux défis portaient sur une coordination durable et efficace des différents comités et conseils existants, ainsi que sur la définition d'une stratégie de gestion cohérente. En 2021, une version mise à jour du plan de gestion était en cours d'élaboration. Un autre défi majeur concernait les activités agricoles dans la réserve de biosphère, influencées par l'expansion d'une agriculture intensive, l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides, une main-d'œuvre non qualifiée et des phénomènes météorologiques extrêmes.

17. La réserve de biosphère est parvenue à faire connaître et à promouvoir un patrimoine local immatériel au niveau régional, notamment avec le peuple Maleku, autour de thèmes tels que le cacao et les connaissances locales sur les plantes et les arbres indigènes.
18. En outre, la réserve de biosphère a suscité un vif intérêt dans les mondes scientifique et académique : l'Instituto Tecnológico de Costa Rica a développé un projet dans une des zones centrales (Refugio Nacional de Vida Silvestre Caño Negro), intégrant des thèmes liés à la réserve de biosphère dans son programme culturel.
19. Le tourisme joue un rôle de plus en plus important dans cette région peuplée. De 2007 à 2019, le nombre de visiteurs du parc national Volcán Arenal est passé de 83 863 à 128 808.
20. L'examen périodique a identifié une série d'objectifs et un plan de travail visant à relier les aires centrales entre elles, comme Arenal Tempisque et Arenal Huetar Norte, afin de créer des corridors biologiques dans les zones tampons.
21. Ce processus aura pour autres objectifs d'introduire des écocertifications des réserves de biosphère pour les produits locaux, de mettre en place un réseau de jeunes et d'améliorer la présence en ligne grâce à un site Web et des médias sociaux dédiés.
22. En conclusion, malgré quelques réalisations, l'Examen périodique note certains défis importants dans la gestion de la biosphère. Plus particulièrement, l'absence de stratégie de gestion et la suspension du comité de gestion ont affecté toutes les activités, ainsi que le fonctionnement efficace de la réserve de biosphère.
23. Tout en reconnaissant les efforts déployés pour remédier à ces difficultés, le Comité consultatif conclut que ce site **ne satisfait pas** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
24. Compte tenu de l'augmentation prévue du nombre de visiteurs, le Comité consultatif recommande d'entreprendre une étude sur la capacité de charge touristique de la réserve de biosphère.
25. Le Comité consultatif demande également aux autorités nationales de soumettre à nouveau au secrétariat du MAB, d'ici au 30 septembre 2022, une version révisée du rapport d'examen périodique, dont le contenu sera considérablement revu et réécrit afin d'améliorer la qualité et la clarté des informations fournies, et d'ajouter le contenu manquant.
26. Le Comité consultatif demande aux autorités nationales de soumettre ce qui suit au Secrétariat du MAB avant le 31 mai 2022 :
 - a. une explication de la manière dont la fonction de conservation des zones centrales peut être assurée au regard du grand nombre de personnes vivant dans ces zones, et ;
 - b. un plan de travail présentant un calendrier et les mesures prévues pour (i) établir un comité de gestion fonctionnel ; (ii) élaborer un plan mondial de gestion/d'action pour la réserve de biosphère supervisant les outils de gestion existants ; et (iii) réviser le zonage actuel et intégrer une zone de transition dans la partie sud et ouest de la réserve de biosphère.
27. **Réserve de biosphère du Luberon-Lure (France).** Le Comité consultatif accueille avec satisfaction le rapport détaillé de l'examen périodique, et la manière participative dont il a été élaboré, malgré les obstacles présentés par la pandémie de COVID-19. Le Comité consultatif salue la mise en commun du processus d'examen périodique et du « contrat de

- transition écologique », ce qui a facilité la mise en œuvre des ambitions environnementales françaises au niveau local.
28. Le Comité consultatif prend note avec satisfaction des plans des représentants locaux visant à élargir les limites du parc régional afin d'améliorer l'alignement avec la réserve de biosphère. Le Comité consultatif se félicite également des nombreuses activités entreprises pour promouvoir une production agricole durable ainsi qu'un tourisme responsable. Ces efforts de promotion et les activités éducatives dépassent les limites de la réserve de la biosphère. Le Comité consultatif note avec satisfaction qu'un plan de gestion des zones humides de la région est en cours d'élaboration. Le Comité consultatif estime également que le débat ouvert sur les effets ambigus du retour du loup gris est instructif.
 29. Le Comité consultatif recommande que les autorités contactent le Comité national français pour participer à l'analyse des services écosystémiques.
 30. Le Comité consultatif conclut que le site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB).
 31. **Réserve de biosphère des Vosges Du Nord (France).** Le Comité consultatif accueille avec satisfaction le rapport très détaillé d'examen périodique et la manière participative dont il a été mené. Il note avec approbation la combinaison de l'examen périodique avec l'évaluation à mi-parcours demandée par la Fédération française des parcs, et prend note des retards occasionnés par la pandémie de COVID-19.
 32. Le Comité consultatif se félicite de l'adaptation du zonage dans la réserve de biosphère des Vosges du Nord dans un sens plus compatible avec le zonage de son homologue allemand. Bien que cela ait entraîné une légère réduction de la taille des zones de transition, cela cadre avec la diminution de la population dans ces zones. Le Comité consultatif salue l'élaboration d'une carte de zonage commune pour la réserve de biosphère transfrontière et de la structure de gestion commune, résultat de réunions régulières.
 33. Le Comité consultatif salue les efforts déployés pour promouvoir une gestion durable des aires centrales ainsi qu'une planification urbaine et une protection plus durables du patrimoine culturel. Si l'urbanisation n'est pas une caractéristique dominante de la réserve de biosphère, elle a légèrement augmenté au cours de la période considérée. Le Comité consultatif salue les initiatives visant à favoriser l'inclusion, par exemple par le biais d'une plus grande accessibilité des sites patrimoniaux aux personnes handicapées et par un débat politique sur la question de l'inégalité.
 34. Le Comité consultatif prend note avec satisfaction de la mise en œuvre du projet LEADER en collaboration avec le Pays de Saverne, Plaine et Plateau dans l'objectif de promouvoir un tourisme durable, des chaînes d'approvisionnement courtes et durables fondées sur l'intégration des connaissances locales et la transition énergétique. Dans le cadre d'une réserve de biosphère transfrontalière, Vosges du Nord a également pu bénéficier de financements de l'UE, notamment dans le cadre du programme LIFE. Le Comité consultatif prend note des difficultés que la réglementation de l'UE en matière de subventions agricoles fait peser sur l'objectif de promotion d'une agriculture durable, ce qui a malheureusement entraîné une intensification de l'agriculture en bordure de la réserve de biosphère.
 35. Le Comité consultatif apprécie les nombreuses activités pédagogiques et de recherche menées dans la réserve de biosphère, avec le soutien des résidents et du Conseil scientifique.

36. Compte tenu de ces activités et initiatives, si le Comité consultatif regrette que deux municipalités se soient retirées de la (quatrième) Charte, il reste confiant dans l'appui des autres signataires. Le Comité consultatif conclut que le site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
37. **Réserve de biosphère de Pfälzerwald (Allemagne).** Le Comité consultatif accueille avec satisfaction le troisième rapport d'examen périodique de la réserve (nationale) de la biosphère de Pfälzerwald, désignée en 1992. Avec la réserve de biosphère des Vosges du Nord, le site forme la réserve de biosphère transfrontalière Pfälzerwald/Vosges du Nord, désignée par l'UNESCO en 1998. En 2020–2021, les deux sites nationaux ont fourni deux rapports. Les activités transfrontières couvrent la période 2010–2020 et le présent rapport national couvre la période 2013–2021.
38. L'examen périodique a été mené dans le cadre d'ateliers en ligne internes et externes organisés avec les parties prenantes et d'une enquête en ligne auprès des autorités locales et des municipalités autonomes, ce qui a permis d'identifier les tendances évolutives de la réserve de biosphère (16 autorités locales y ont participé). En outre, une équipe d'évaluation composée de représentants du Comité national MAB, du ministère d'État à l'environnement et de l'administration de la réserve de biosphère s'est rendue sur le site en juin 2021.
39. L'extension de la zone centrale de 2,2 % à 3 % représente un agrandissement d'environ 1 490 hectares, ce qui eu pour effet d'améliorer le réseau de biotopes.
40. Parmi les faits marquants de la période à l'examen, l'ordonnance d'État sur la réserve de biosphère de Pfälzerwald, entrée en vigueur en 2020, prévoit une série de dispositions spécifiques portant sur le renforcement de la biodiversité dans les zones tampons. Dans ce contexte, comme l'a recommandé le Comité national du MAB, un concept coordonné de gestion forestière dans les zones tampons pourrait être proposé dans un proche avenir.
41. Le transfert de la responsabilité de la gestion à l'Association des pouvoirs locaux du Palatinat a renforcé l'intégration institutionnelle et la visibilité de la réserve de biosphère dans la région Rhénanie-Palatinat. Des activités visant à développer les secteurs de la foresterie, de la viticulture et du tourisme ont été planifiées et menées en collaboration entre la réserve de biosphère de Pfälzerwald et les municipalités dans le cadre d'un projet financé de l'extérieur.
42. Des activités pédagogiques autour du développement durable ont également été mises en œuvre, comme en témoigne le projet transfrontalier « Jardins pour la biodiversité » qui sensibilise les résidents des réserves de biosphère à la conservation de la biodiversité dans leur vie quotidienne. Plusieurs études axées sur la surveillance intégrée des zones protégées ont également été mises en œuvre.
43. Le programme d'action des réserves de biosphère pour la période 2019-2028, élaboré dans le cadre d'un processus participatif, vise à développer le paysage culturel, une région modèle pour une vie durable et la coopération transfrontalière. Avec un budget global qui a triplé depuis le dernier examen périodique, ce plan d'action a les moyens d'atteindre ses ambitions.
44. Le Comité consultatif conclut que le site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).

45. **Réserve de biosphère transfrontalière des Vosges du Nord–Pfälzerwald (France/Allemagne).** Le Comité consultatif accueille avec satisfaction le rapport conjoint détaillé de l'examen périodique.
46. Tout en notant que la fermeture des frontières entre les pays concernés, en raison de la pandémie de COVID-19, a rendu difficile le processus d'examen, le Comité consultatif apprécie les efforts déployés pour organiser des réunions en ligne et intégrer les contributions des ateliers qui ont rassemblé les parties prenantes locales dans les deux pays.
47. Le Comité consultatif se félicite également des réponses aux recommandations concernant le dernier examen périodique conjoint, effectué en 2010. Une carte de zonage commune a été fournie, et le zonage dans les deux parties de la réserve de biosphère transfrontalière a été adapté pour le rendre plus compatible. L'un des objectifs du nouveau zonage est de créer un habitat convenable pour le lynx européen, qui est effectivement revenu, et de protéger et de gérer durablement de vastes forêts dans la région ainsi que les voies navigables et les zones humides. En outre, un nouvel accord de coopération a été signé et un groupe directeur conjoint a été créé. Le Comité consultatif se félicite de l'aperçu donné des mesures et activités entreprises suite aux recommandations de Pampelune, conformément aux avis concernant le dernier examen périodique.
48. Le Comité consultatif prend note avec satisfaction de l'organisation de marchés transfrontières et d'autres activités visant à faire participer les résidents au-delà des frontières et exprime l'espoir que les plans de développement de la réserve de biosphère transfrontière en tant que modèle régional de développement durable aboutiront. Le Comité consultatif félicite également les autorités d'avoir organisé des initiatives de recherche transfrontières. La réserve de biosphère transfrontalière a été en mesure d'utiliser au mieux les fonds provenant d'un certain nombre de programmes de l'UE, tels que le projet INTERREG sur les espèces en péril et le projet LIFE Bio corridors.
49. Le Comité consultatif prend note avec satisfaction des réflexions faites sur les avantages de la coopération transfrontière ainsi que sur les difficultés rencontrées, et félicite les autorités de l'approche prévue pour faire face à ces difficultés.
50. Le Comité consultatif conclut que le site **satisfait** aux recommandations de Pampelune pour le Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
51. **Réserve de biosphère de Žuvintas (Lituanie).** Le Comité consultatif se félicite de la présentation du premier rapport d'examen périodique de la réserve de la biosphère de Žuvintas, désignée en 2011.
52. La réserve de biosphère de Žuvintas est la première (et unique) réserve de biosphère lituanienne, établie en 1937. Le site fournit des habitats importants à un nombre important d'espèces menacées et rares.
53. La superficie totale de la réserve de biosphère est de 18 490 hectares. Elle comprend trois réserves naturelles strictes, une réserve botanique et cinq réserves botaniques et zoologiques. L'aire centrale de la réserve de biosphère, la réserve naturelle stricte de Žuvintas, couvre 5 983 hectares. Le site abrite plus de 4 000 espèces d'animaux, de plantes et de champignons. L'un des oiseaux chanteurs les plus rares d'Europe, la phragmite aquatique, vit dans les marais en bordure des tourbières. En effet, la Lituanie est l'un des quatre pays où cette espèce d'oiseau menacée à l'échelle mondiale se reproduit encore.

54. Le Comité consultatif se félicite de la coopération entre les agriculteurs locaux et la Direction de la réserve de biosphère de Žuvintas. Le programme spécial de développement rural est utilisé en soutien à l'entretien des zones humides et des prairies nécessaire pour protéger la phragmite aquatique. Le Comité consultatif note également que la Banque de Lituanie a publié une pièce de 2 euros, commémorative de la réserve de biosphère Žuvintas, en 2021.
55. Le Comité consultatif salue la mise en place du nouveau Conseil consultatif de la Direction de la réserve de biosphère de Žuvintas, qui se compose de représentants des communautés locales et des municipalités, et qui permettra une plus grande participation des communautés dans la gestion de la réserve de biosphère.
56. Le Comité consultatif note également avec satisfaction que la réserve de biosphère encourage l'utilisation d'un « label de produit de la réserve de biosphère Žuvintas Biosphere », zone protégée. Les résidents locaux et les petits entrepreneurs peuvent apposer ce label sur les produits biologiques et authentiques qui ne nuisent ni à l'environnement ni à la faune. Divers projets relatifs à la conservation de la biodiversité, à l'agroenvironnement, au développement rural et à la gestion de l'eau sont en cours dans la zone protégée en soutien à la fonction logistique de la réserve de biosphère.
57. Le Comité consultatif constate que les aires centrales ont augmenté de 470 hectares en 2019.
58. Le Comité consultatif demande que la carte de zonage soit fournie en anglais et encourage le site à être plus présent et actif dans le réseau régional et international du MAB.
59. Le Comité consultatif conclut que le site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB).
60. **Réserve de biosphère de l'Atoll de Baa (Maldives).** Le Comité consultatif accueille avec satisfaction le premier rapport de l'examen périodique de la réserve de biosphère de l'atoll de Baa, désignée en 2011.
61. L'atoll de Baa est la première réserve de biosphère basée sur l'écosystème de l'atoll dans le RMRB. La réserve de biosphère est un membre actif du Réseau MAB d'Asie centrale et du Sud (SACAM) et du Réseau mondial des réserves de biosphère côtières et insulaires (WNICBR).
62. Le Comité consultatif apprécie la somme des efforts déployés au cours du processus d'examen périodique pour assurer la participation des parties prenantes à travers des réunions en ligne, une évaluation écologique des aires centrales, une enquête par questionnaire ciblant les conseils locaux, une série de consultations et d'ateliers, malgré la pandémie de COVID-19 en cours.
63. La réserve de biosphère compte dix composantes. Neuf aires centrales et les zones tampons environnantes fournissent des habitats écologiques clés pour les récifs coralliens, les mangroves et les zones humides, y compris un site d'agrégation de raies mantas d'importance mondiale. Elles abritent des espèces de mégafaune marine, de poissons, d'oiseaux migrateurs et d'autres espèces protégées au niveau national qui sont menacées d'extinction à l'échelle mondiale. D'après les résultats de l'évaluation écologique réalisée dans le cadre du processus d'examen périodique, la couverture corallienne moyenne de 19 % présente dans l'atoll de Baa est similaire à la couverture corallienne vivante des Maldives (entre 3 % et 54 %). L'économie de l'atoll de Baa est fortement tributaire de la

- biodiversité marine et côtière, en particulier du secteur de la pêche et du tourisme, ainsi que d'autres activités fondées sur la récolte et la transformation des ressources biologiques.
64. Le Bureau de la réserve de biosphère de l'atoll de Baa, au sein du ministère en charge de l'Environnement, du Changement climatique et de la Technologie, est l'organisme chargé de la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère. Trois plans de gestion ont été élaborés et mis en œuvre pour les trois aires centrales : Hanifaru, Olhugiri et Mendhoo. Aucun changement n'a été apporté au régime de protection des aires centrales ni des zones tampons.
 65. Dans le dossier de la participation des populations locales, le Comité consultatif note que, si les communautés locales ont été consultées sur les grands projets de développement pouvant avoir un impact, elles n'ont pas été suffisamment associées aux activités menées dans le cadre des réserves de biosphère ni représentées correctement dans celles-ci. À cet égard, le Comité consultatif recommande de davantage associer les populations locales aux travaux de la réserve de biosphère.
 66. Le Comité consultatif félicite la réserve de biosphère pour les progrès accomplis depuis sa désignation, notamment la création et le bon fonctionnement du Fonds pour la conservation de l'atoll de Baa, les partenariats établis avec les stations balnéaires et les centres de plongée, ainsi que dans la gestion des conflits entre le secteur du tourisme et les pêcheurs.
 67. Le Comité consultatif se félicite de la révision et de l'extension des aires centrales et des zones tampons proposées à l'issue du processus d'examen périodique. La superficie totale de la réserve de biosphère actuelle est de 133 933,89 hectares comprenant des aires centrales de 3 916,2 hectares, des zones tampons de 1 824 hectares et une zone de transition de 133 973,8 hectares. L'extension proposée vise à augmenter les aires centrales marines de 41,31 hectares et les zones tampons marines de 4 268,77 hectares, pour une superficie totale de 144 024,08 hectares. La modification du zonage prévoit l'utilisation de polygones dans le but de renforcer la connectivité écologique et l'ajout de nouvelles zones de protection identifiées au cours du processus d'examen périodique.
 68. Un changement important survenu au cours des dix dernières années a été la croissance de l'offre de chambres d'hôtes touristiques dans les îles locales, suite à un changement de politique gouvernementale qui a assoupli les règles du tourisme, permettant le tourisme local sur les îles habitées et abrogeant la limitation des centres de villégiature aux seules îles inhabitées. Si le nombre de touristes n'est pas indiqué dans le rapport d'examen périodique, une forte augmentation du nombre de lits en pension a été constatée.
 69. On ne signale aucun développement des infrastructures ni dans les aires centrales ni dans les zones tampons ; cependant, divers projets de développement des infrastructures dans d'autres parties de l'atoll de Baa ont été réalisés, y compris le développement des ports et des routes, la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égouts, et d'un aéroport national, et la remise en état de terres. La population de la réserve de biosphère est également passée de 12 170 unités en 2010 à 15 005 unités en 2020.
 70. Le Comité consultatif note des imprécisions dans la manière dont la réserve de biosphère assurerait la fonction de conservation et de développement durable, faute d'informations sur la gestion des conséquences de la croissance touristique, de l'augmentation de la population et des changements climatiques. Si des cartes de zonage sur chaque composante ont été fournies, elles n'indiquaient pas les limites des zones de transition, et

- la terminologie relative aux zones n'était pas présentée de manière correcte sur la carte couvrant l'ensemble de la réserve de biosphère.
71. En conclusion, le rapport d'examen périodique fourni est considéré comme insuffisant et ne permet pas d'évaluer si la réserve de biosphère satisfait aux critères. Le Comité consultatif demande dès lors aux autorités de fournir les informations suivantes d'ici le 31 mai 2022 :
- les approches choisies pour gérer les conséquences sur les écosystèmes marins de l'augmentation des installations/activités touristiques et de la population locale dans la réserve de biosphère, et développement des infrastructures à proximité des aires centrales et des zones tampons ;
 - un plan de gestion intégrée couvrant l'ensemble de la réserve de biosphère, et non pas uniquement les trois aires centrales ;
 - une carte de zonage de l'extension proposée montrant l'ensemble des zones de la réserve de biosphère avec une légende appropriée utilisant la terminologie de la réserve de biosphère ;
 - la recherche scientifique ou les données sur l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes des atolls et sur les éventuelles politiques et mesures de suivi ; et
 - des données sur le nombre annuel de visiteurs/touristes.
72. **Réserve de biosphère de Berlengas (Portugal).** Le Comité consultatif accueille avec satisfaction ce premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Berlengas, désigné en 2011, qui a été présenté par l'Institut pour la conservation de la nature et des forêts, la municipalité de Peniche et l'École de tourisme et de technologie maritime (Polytechnique de Leiria).
73. La réserve de biosphère de Berlengas est située sur la côte occidentale du Portugal et englobe la péninsule et la ville de Peniche et les îles de Berlenga Grande, Estela, Farilhões et Forcadas, qui forment ensemble l'archipel de Berlengas, ainsi que les eaux environnantes. La réserve de biosphère couvre une superficie marine totale de 17 776,7 hectares et une superficie terrestre totale de 725,6 hectares. Les aires centrales de la réserve de biosphère, situées sur les îles et les récifs côtiers, couvrent un total de 18,8 hectares.
74. La population locale de la réserve de biosphère s'élevait à environ 16 300 habitants dans la zone de transition selon les données de 2011. La zone tampon accueille une population saisonnière, entre 20 et 200 habitants, en plus des visiteurs quotidiens. Aucune population n'est établie dans les aires centrales. On ne prévoit aucun changement significatif de la population locale dans la réserve de biosphère.
75. Le budget total pour la période de dix ans s'élevait à 7 566.216 euros, dont 5 133.544 euros consacrés aux projets de conservation et de recherche. La réserve de biosphère est gérée conjointement par le Comité de cogestion de Berlengas, qui est présidé par le maire de Peniche et qui comprend des représentants de l'Institut pour la conservation de la nature et des forêts, de l'École de tourisme et de technologie maritime (Polytechnique de Leiria) et de la Société pour l'étude des oiseaux, une organisation non gouvernementale (ONG).
76. La population locale a participé directement au processus d'examen périodique, avec un fort équilibre entre les genres (67 % de femmes), au même titre que diverses entités proches des secteurs du patrimoine naturel local et des secteurs socio-économiques et

- culturels (opérateurs de tourisme maritime, pêcheurs artisanaux, collecteurs de crustacés, opérateurs de plongée, chercheurs scientifiques, ONG, etc.).
77. Les principaux défis énoncés dans le formulaire de candidature en 2010 ont été dans l'ensemble relevés grâce aux activités menées par la réserve de biosphère. La capacité de charge humaine et les règles d'accès ont été définies et mises en œuvre, et le projet LIFE Berlangas a réussi à éradiquer ou à réduire les espèces envahissantes de mammifères, d'oiseaux et de végétation exotique. Dans le cadre des projets COPESCA2 (2018–2021) et ANZOL+ (2019–2022), des formations et des ateliers de renforcement des capacités ont permis d'améliorer les techniques de pêche durable et de soutenir la pêche artisanale dans la réserve de biosphère.
 78. En outre, au cours de la dernière décennie, le secteur du tourisme s'est développé parallèlement à celui de l'hébergement, aux services et à la production locale. L'octroi du statut de réserve de biosphère a suscité un intérêt accru pour la réalisation de recherches sur des sujets connexes par la Polytechnique de Leiria, ainsi que pour des activités bénévoles autour de la question de l'environnement local et des programmes scolaires sur la durabilité. Plusieurs sites d'intérêt géologique ont été reconnus et deux musées ont ouvert à Peniche, ainsi qu'un centre d'interprétation sur Berlenga Grande.
 79. Toutefois, certains domaines identifiés en 2010 nécessiteront une attention accrue à l'avenir, à savoir l'amélioration des infrastructures pour les visiteurs et les habitants saisonniers, la production d'énergie renouvelable, l'approvisionnement en eau potable et l'amélioration du système d'égouts.
 80. Des objectifs clairs pour la réserve de biosphère ont été identifiés, au cours du processus d'examen périodique, pour la prochaine décennie (2021-2030).
 81. Premièrement, la consolidation des aires de nidification et la restauration des falaises et des habitats marins seront la priorité de la fonction de conservation. Deuxièmement, afin de tirer parti de l'essor du tourisme, la réserve de biosphère prévoit de lancer une plateforme de visites numériques, d'améliorer les infrastructures de visites, de suivre une approche de cogestion multipartite pour le tourisme et d'introduire des certificats d'origine pour les produits naturels locaux. Troisièmement, dans la fonction logistique, l'objectif principal sera de favoriser une plus grande implication de la communauté et un sentiment d'appropriation de la réserve de biosphère. Une étude approfondie de l'aire marine et de l'effet de la désignation sera menée, et des objectifs de conservation seront introduits, ainsi qu'une série d'indicateurs.
 82. Enfin, la récente réserve de biosphère prévoit de tirer le meilleur parti des plans de transfert de connaissances, de réseautage et de communication prévus avec les réserves de biosphère portugaises, conformément aux nouvelles lignes directrices 2018–2025 du Comité national portugais du MAB.
 83. En conclusion, la réserve de biosphère a relevé avec succès les principaux défis identifiés au moment de sa désignation et a constitué un groupe efficace de parties prenantes dont l'impact sur les écosystèmes, l'économie locale et les objectifs scientifiques et pédagogiques a été bénéfique. En outre, la réserve de biosphère a clairement défini une série d'objectifs réalistes, en s'appuyant sur les réalisations antérieures et en intégrant davantage le site au niveau local et national.

84. Le Comité consultatif conclut que ce site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB. Le Comité consultatif salue la qualité du rapport ainsi que les progrès accomplis depuis sa désignation en 2011.
85. **Réserve de la biosphère de Santana Madeira (Portugal).** Le Comité consultatif accueille favorablement ce premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Santana Madeira, désignée en 2011, qui a été présenté par la municipalité de Santana.
86. La réserve de biosphère de Santana Madeira est située sur la côte nord de l'île de Madère dans l'océan Atlantique. Elle englobe toute la municipalité de Santana et ses eaux côtières adjacentes. La réserve de biosphère couvre une superficie terrestre totale de 9 553,98 hectares et une superficie marine totale de 5 664,06 hectares.
87. La population locale a subi une diminution régulière au cours de la période de dix ans, passant de 8 591 unités en 2011 à 6 710 unités en 2021. Aucune population humaine n'est établie dans les aires centrales.
88. Le budget total est variable, en fonction des initiatives et des projets des parties prenantes, et s'élève en moyenne à 200 000 euros par an. Toutefois, la municipalité de Santana est le principal administrateur de la réserve de biosphère, avec des contributions régulières de 28 636,00 euros par an. Le budget réel est inférieur aux prévisions budgétaires présentées au moment de la mise en candidature.
89. Le principal défi rencontré au cours de la période considérée concernait le budget. Bien que des fonds aient été recueillis et mis à disposition tout au long de la période, la faible masse critique de la population et les préoccupations liées à sa diminution ont rendu difficile l'objectif de garantir la compétitivité du secteur privé, la viabilité des investissements et l'accès aux programmes de financement public. En effet, la gestion et les activités de la réserve de biosphère dépendaient de projets et d'initiatives ponctuels, et de contributions directes de la municipalité de Santana, qui ne dispose pas encore d'une ligne budgétaire dédiée à ce rôle administratif. On prévoit que des fonds ordinaires seront accordés par l'intermédiaire du gouvernement régional.
90. Malgré ces difficultés, les objectifs énoncés dans le formulaire de mise en candidature ont été atteints avec succès.
91. La principale réalisation au cours de cette période a été la forte adoption du modèle de réserve de biosphère par les communautés locales depuis sa désignation. Cela a été souligné lors de réunions publiques organisées dans le cadre du processus d'examen périodique, qui a fait ressortir un intérêt croissant des populations locales pour les questions environnementales, en grande partie grâce aux programmes Écoécoles et Drapeau bleu. La réserve de biosphère est en contact permanent avec les écoles locales en vue de l'organisation d'activités en plein air et des visites scolaires.
92. En outre, des plans de gestion et des instruments normatifs destinés aux sites protégés dans les aires centrales ont été établis, contribuant ainsi à plus des connaissances scientifiques sur la réserve de biosphère. Sur cette base, la réserve de biosphère a facilité une série de missions de recherche des départements gouvernementaux et de l'Université de Madère. Enfin, la diffusion des bonnes pratiques et des éco-certifications a permis de soutenir les producteurs locaux, tout en encourageant une transition effective vers le tourisme et l'agriculture durables.

93. Le processus d'examen périodique a identifié une série d'objectifs généraux, dans l'attente de l'achèvement d'un processus participatif plus long en vue de la définition d'un plan d'action décennal qui entrera en vigueur en mai 2023, avec le soutien de fonds publics régionaux et de subventions de l'UE.
94. Premièrement, la biosphère prévoit de continuer à promouvoir une plus grande visibilité, au niveau local et régional, en s'appuyant sur des actions de sensibilisation, des bonnes pratiques et les connaissances locales acquises, dans un processus qui a permis de motiver, de valoriser les petits producteurs locaux et d'accroître leur estime de soi.
95. Deuxièmement, pour régler les problèmes budgétaires, l'accent sera placé sur le renforcement des capacités et des compétences locales dans le but d'attirer des initiatives de conservation et de développement socio-économique, notamment par une plus grande coopération avec d'autres réserves de biosphère portugaises et internationales.
96. Troisièmement, la réserve de biosphère continuera de soutenir les activités de recherche, d'éducation et de diffusion des connaissances, notamment dans le catalogage et la cartographie des services écosystémiques dans les aires centrales.
97. En conclusion, la réserve de biosphère a mené à bien le programme présenté dans le formulaire de candidature, malgré les contraintes budgétaires. Au cours de la période de dix ans, il a notamment permis aux communautés locales de s'approprier le modèle de réserve de biosphère comme facteur de valorisation territoriale, tout en trouvant un écho particulier auprès des écoles locales et en suscitant un nouvel intérêt scientifique pour la région. Enfin, on peut s'attendre à ce que les nouveaux objectifs et le plan décennal à venir poursuivent cette trajectoire et soutiennent la collecte de fonds.
98. Le Comité consultatif conclut que ce site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB. Le Comité consultatif salue la qualité du rapport ainsi que les progrès réalisés depuis 2011.
99. Compte tenu de l'augmentation prévue du nombre de visiteurs, le Comité consultatif recommande d'entreprendre une étude de la capacité de charge touristique dans la réserve de biosphère.
100. **Réserve de biosphère de Golija-Studenica (Serbie).** Le Comité consultatif se félicite du rapport détaillé d'examen périodique de la réserve de biosphère de Golija-Studenica, désignée en 2001.
101. Le Comité consultatif note que les renseignements sollicités à propos du précédent rapport d'examen périodique de 2011 sont parvenus au Secrétariat et que, lors de sa réunion de janvier 2017, le Comité consultatif a conclu que la réserve de biosphère satisfaisait aux critères du RMRB. Le Comité consultatif félicite les autorités pour avoir sollicité des conseils techniques avant de répondre à ses demandes. Le Comité consultatif note également avec satisfaction qu'une plateforme d'intervenants a été mise en place pour donner suite aux recommandations antérieures. Le Comité consultatif prend note de l'extension des aires centrales de 200 hectares et des zones tampons de 700 hectares.
102. Le Comité consultatif prend note avec satisfaction des activités de protection du patrimoine naturel et culturel, ainsi que des actions de promotion de l'agriculture biologique et de l'écotourisme. Il félicite les autorités pour avoir élaboré un plan d'action pour la réserve de biosphère en consultation avec les communautés et conformément au plan d'action de

- Lima. Le Comité consultatif reconnaît que les préparatifs de l'examen périodique ont été entravés par les restrictions liées à la COVID-19, tout en exhortant les autorités à associer davantage les résidents locaux au suivi des activités et à la préparation du prochain rapport d'examen périodique. Le Comité consultatif recommande également que les riverains soient associés plus directement à la gestion de la réserve de biosphère par l'intermédiaire du Forum multipartite, des municipalités et des assemblées traditionnelles, notamment par le biais des discussions en cours avec les gestionnaires de la réserve de biosphère, mais également et principalement via des consultations.
103. Le Comité consultatif prend note avec satisfaction des nombreuses activités entreprises pour promouvoir le tourisme écologique et rural, la commercialisation du patrimoine culturel ainsi que l'utilisation durable des forêts. Il exhorte les autorités à investir de manière égale dans la promotion et la commercialisation d'une agriculture durable, en particulier compte tenu des difficultés auxquelles sont confrontés les agriculteurs de la région et des phénomènes d'émigration.
 104. Le Comité consultatif félicite les autorités pour les nombreuses activités de surveillance et d'analyse de la biodiversité. Des recherches sont également menées sur les possibilités de promotion d'un tourisme responsable. Le Comité consultatif exhorte les autorités à stimuler de la même manière la recherche socioculturelle dans la région.
 105. Le Comité consultatif conclut que le site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
 106. **Réserve de biosphère de La Gomera (Espagne).** Le Comité consultatif accueille favorablement le premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de La Gomera, désignée en 2012.
 107. Cette réserve de biosphère est située dans l'archipel central des Canaries, entourée par les îles de Tenerife, La Palma et El Hierro. Il n'y a eu aucune extension du site, qui garde une superficie totale de 84 522,18 hectares, avec une aire centrale terrestre de 11 595,25 hectares, une aire centrale marine de 1 539,468 hectares, une zone tampon terrestre de 13 279,908 hectares, une zone tampon marine de 5 790,094 hectares, une zone de transition terrestre de 12 303,11 hectares et une zone de transition marine de 40 014,346 hectares. La population est estimée à 21 678 habitants, soit la même qu'au moment de la désignation.
 108. L'examen périodique a été préparé de manière collaborative, principalement par le biais de réunions en ligne, de webinaires, d'échanges de courriels et d'appels téléphoniques. Au cours du processus, le personnel technique de la réserve de biosphère, plusieurs départements du Conseil de l'île et un spécialiste local ont été consultés pour garantir un rapport à la fois participatif et complet.
 109. Le secteur économique n'a pas connu de changements importants. Si la pandémie de COVID-19 a eu une incidence sur les activités touristiques, d'autres secteurs sont demeurés relativement épargnés. Les activités économiques les plus importantes sur le territoire restent liées aux services, notamment le commerce et la restauration, à côté du secteur public. Cependant, l'île œuvre activement au renforcement et au déploiement du secteur des énergies renouvelables.
 110. En ce qui concerne les écosystèmes, un incendie de forêt en 2012 a touché plusieurs aires de conservation, dont une partie du parc national de Garajonay. En dehors de cet

- événement, aucun changement significatif n'a été détecté au cours de la période de dix ans. Cependant, les conséquences du changement climatique deviennent de plus en plus évidentes, ce qui, combiné à l'évasion rurale, est un sujet de préoccupation croissante. L'île a déjà connu une grave sécheresse, qui reste une menace pour les écosystèmes naturels. En réponse, les recherches menées à ce propos ont voulu mobiliser la population locale et mettre en place des mesures préventives, telles qu'un plan d'action pour l'action climatique et la transition écologique.
111. Dans le dossier de la conservation, on a observé une augmentation significative de la taille de la population du lézard géant de La Gomera, suite aux efforts entrepris sur son lieu de reproduction et son habitat. A l'inverse, la présence d'aucun *Helianthemum aganae* n'a été observée depuis 2006, et la variété a été déclarée éteinte sur l'île en 2018.
 112. Depuis la désignation de la réserve de biosphère, le Conseil de l'île s'est employé à renforcer la gestion du site. Le *plan de gestion insulaire de l'île de La Gomera* prévoit un plan de gestion global et deux plans stratégiques de la réserve de biosphère de La Gomera ont été rédigés (2011/2016 et 2017/2020). Le second a été prolongé et reste en vigueur. La gestion du site est supervisée par un conseil d'administration, un conseil exécutif, un conseil scientifique et un conseil de participation. 2017 a vu l'adoption d'une nouvelle loi sur la terre et les espaces naturels protégés des îles Canaries, qui concerne la gestion de certaines parties de la réserve de biosphère.
 113. Pour ce qui concerne la recherche et le suivi, la crise économique au niveau national a réduit le financement disponible pour les activités de recherche sur le territoire. À l'heure actuelle, aucune zone ne fait l'objet de recherches. La situation actuelle de la COVID-19 a également rendu impossible toute recherche à quelque niveau que ce soit.
 114. En ce qui concerne la communication et la visibilité, les documents suivants ont été élaborés : (i) un plan de communication de la réserve de biosphère de La Gomera, (ii) un manuel sur les bonnes pratiques de la réserve de biosphère de La Gomera, et (iii) un nouveau logotype (2017) et un manuel pour entreprises sur la marque de la réserve de biosphère de La Gomera.
 115. Plusieurs initiatives et événements positifs ont eu lieu au cours de la période de dix ans : (i) la désignation d'une zone ZPS (zone spéciale pour la protection des oiseaux) avec des directives claires pour la gestion et la surveillance ; (ii) la détection de plusieurs nouvelles espèces sur le territoire et la création d'un plan de protection ; (iii) une augmentation des activités et des services d'écotourisme consacrés au développement et à la conservation ; (iv) des actions visant à améliorer la gestion des déchets, y compris la sensibilisation ; et (v) des activités de recherche sur la biodiversité, le patrimoine culturel et le climat.
 116. Le Comité consultatif conclut que ce site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB. Le Comité consultatif se félicite de la qualité du rapport et des progrès accomplis depuis la désignation en 2012.
 117. **Réserve de biosphère d'Ubiñas – La Mesa (Espagne)**. Le Comité consultatif accueille favorablement le premier rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère Ubiñas – La Mesa, désignée en 2012, qui a été présenté par le conseil scientifique du Comité national espagnol du MAB.
 118. La réserve de biosphère d'Ubiñas – La Mesa est située dans les montagnes de Cantabrie, dans le nord de l'Espagne. Le site comprend les villages de Teverga, Lena et Quirós, et la

- montagne Peña Ubiña (2 417 m), et couvre une superficie totale de 45.164 hectares. En 2015, des ajustements mineurs du zonage ont été effectués pour faciliter les fonctions de la réserve de biosphère.
119. Le budget total prévu pour la période de dix ans s'élevait initialement à 6 141 773,45 euros. Toutefois, une diminution du financement public, notamment des subventions agricoles, au cours de la décennie a entraîné une réduction des contributions annuelles reçues de la part des organismes publics par rapport aux prévisions. Le budget s'est stabilisé en 2017 à 4 800 000 EUR.
 120. L'examen périodique a identifié une série d'objectifs et un plan de travail visant à relier les aires centrales entre elles, comme Arenal Tempisque et Arenal Huetar Norte, afin de créer des corridors biologiques dans les zones tampons.
 121. Les principales réalisations présentées dans l'examen périodique montrent toutefois une série de bénéfices à long terme et indiquent que la réserve de biosphère a atteint un certain niveau de résilience. Les efforts de conservation ont été récompensés par le rétablissement notable des populations d'ours bruns et de capercaillies, qui pourrait soutenir le tourisme d'observation de la faune. La récession économique a entraîné une augmentation de la production et de la consommation alimentaires locales, ainsi qu'une plus grande prise de conscience de la vie dans les régions rurales et naturelles, sous la forme d'initiatives locales et de projets sociaux, tels que l'éco-étiquetage des produits locaux. Enfin, malgré des difficultés internes au cours de la période de dix ans, 94 projets de recherche et scientifiques et techniques ont été mis en œuvre dans la réserve de biosphère.
 122. Une série d'objectifs ont été définis pour chaque fonction de la réserve de biosphère. Premièrement, la fonction de conservation dépendra de l'achèvement du nouvel outil de gestion intégrée, de l'introduction du plan local de développement durable et, au minimum, du maintien des financements publics existants.
 123. Deuxièmement, la réserve de biosphère prévoit de tirer parti de la nouvelle résilience de l'économie locale. L'objectif dépendra des produits et services éco-étiquetés locaux, de l'investissement dans de nouvelles activités touristiques à faible coût (observation de la faune, patrimoine), du soutien aux initiatives liées à l'agropastoralisme de haute qualité en montagne et à l'excellence environnementale.
 124. Troisièmement, la réserve de biosphère prévoit de tirer parti de sa collaboration avec les fondations fauniques, de s'appuyer sur le partenariat existant avec la réserve de biosphère de Río Plátano au Honduras et de rechercher une solution durable pour remédier aux fermetures intermittentes du centre d'accueil.
 125. Dans l'ensemble, la réserve de biosphère cherchera à essayer ces avantages en impliquant davantage les municipalités et en soutenant la communication avec les autorités régionales.
 126. En conclusion, la réserve de biosphère a connu des difficultés structurelles et durables, tant internes qu'externes, qui commencent à être résolues. Entre-temps, le statut du site en tant que réserve de biosphère lui a donné plus de résilience et a produit des impacts positifs, tout en maintenant l'intérêt scientifique pour le site. Les objectifs définis pour la réserve de biosphère visent à pallier ces difficultés en s'appuyant sur la résilience acquise, malgré les difficultés identifiées.

127. Le Comité consultatif conclut que ce site **ne satisfait pas** aux critères du Cadre statutaire du RMRB
128. Le Comité consultatif prend note des défis spécifiques auxquels la réserve de biosphère a été confrontée depuis sa désignation et, par conséquent, demande aux autorités nationales de soumettre avant le 31 mai 2022 :
 - a. une cartographie révisée ; et
 - b. un plan de travail comprenant un calendrier et des mesures pour (i) démontrer les progrès vers le rétablissement de l'outil de gestion intégrée ; (ii) mettre en place un comité de gestion ; et (iii) accroître les activités dans la réserve de biosphère.
129. **Réserve de biosphère de la Sierra Nevada (Espagne).** Le Comité consultatif accueille avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de la Sierra Nevada, désignée en 1986, qui a été soumis par le Conseil scientifique du Comité espagnol du MAB. Ce travail est le résultat d'une première analyse des plans de travail et annuels, et fait suite à une série d'entretiens avec les équipes dirigeantes actuelles et passées.
130. La réserve de biosphère est située dans la partie andalouse de la Cordillère pénibétique dans le sud de l'Espagne, entre Grenade et Almeria. Le site couvre une superficie totale de 172 238 hectares, avec une aire centrale terrestre de 85 883 hectares, une zone tampon terrestre de 69 870 hectares et une zone de transition de 16 485 hectares. Les limites de la réserve de biosphère coïncident avec les limites du parc national de la Sierra Nevada.
131. La population totale de la réserve de biosphère s'élevait à 10 410 habitants en 2020, dont 381 personnes vivant dans la zone tampon et 10 029 dans la zone de transition. Aucune population n'est établie dans les aires centrales.
132. Au cours de la période de dix ans, plusieurs projets de recherche ont été mis en œuvre en collaboration avec des institutions nationales et internationales. On s'attend à ce que des efforts considérables soient déployés pour promouvoir les connaissances locales en vue de restaurer les infrastructures traditionnelles de l'agroélevage. En outre, la marque du parc naturel est promue dans le but de revitaliser l'économie locale et l'éducation à l'environnement. Enfin, la création de plates-formes de volontariat pour promouvoir la culture et la biodiversité locales a joué un rôle stratégique pour obtenir un large soutien de la population locale.
133. Le cadre général de gouvernance de la réserve de biosphère de la Sierra Nevada repose principalement sur les travaux du Conseil de participation et sur la structure de gestion permanente, chargée de superviser deux domaines fonctionnels : « biodiversité et utilisations traditionnelles » (conservation) et « utilisation publique et développement durable » (gestion). En outre, le site s'est doté d'un deuxième plan de développement durable, qui, s'il a été approuvé à la fin de 2019, n'a pas encore été appliqué.
134. La Réserve de biosphère de la Sierra Nevada s'appuie sur un grand nombre de programmes de conservation et de recherche axés sur la flore, la faune, les écosystèmes, la météo et le changement climatique dans les régions montagneuses. En outre, des actions d'aide à la compréhension et à l'analyse critique, de formation et de sensibilisation des visiteurs et des citoyens locaux ont été mises en œuvre en collaboration avec la Junta de Andalucía.

135. Le Comité consultatif félicite la réserve de biosphère pour ces réalisations. Toutefois, l'évaluation de l'examen périodique présenté par les experts a montré que le zonage actuel empêche la pleine réalisation des fonctions de la réserve de biosphère, en particulier au regard de la taille actuelle de la zone de transition et de la fonction de développement.
136. En outre, l'évaluation a mis en évidence l'absence d'une stratégie de gestion globale visant à coordonner de manière cohérente les outils de gestion existants.
137. Le Comité consultatif conclut que ce site **ne satisfait pas** aux critères du Cadre statutaire du RMRB
138. Le Comité consultatif recommande que les autorités réexaminent le zonage actuel de la réserve de biosphère et étendent la zone de transition pour faciliter la fonction de développement.
139. Le Comité consultatif demande également aux autorités nationales d'élaborer une stratégie globale de gestion de la réserve de biosphère, qui superviserait et tiendrait compte des outils de gestion existants.

140. A ce titre, le Comité consultatif demande que le pays soumette au Secrétariat du MAB, d'ici le 31 mai 2022 :
 - a. une cartographie révisée et une description détaillée des sites miniers situés dans la réserve de biosphère ;
 - b. un plan de travail présentant un calendrier clair et les actions prévues pour réaliser l'extension et le rezonage de la réserve de biosphère ; et
 - c. un plan de travail présentant un calendrier clair et les actions prévues pour introduire une stratégie de gestion globale, en coordonnant de manière cohérente les outils de gestion existants.

141. **Réserve de biosphère de Doñana (Espagne).** Le Comité consultatif accueille avec satisfaction le troisième rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Doñana, désignée en 1980. La réserve de biosphère a soumis des examens périodiques en 2001 et 2011, le dernier en date coïncidant avec l'extension du site.
142. Depuis l'extension, le zonage a été révisé. Le site couvre maintenant une superficie totale de 269 856,18 hectares, avec une aire centrale terrestre de 55 518,60 hectares, une zone tampon terrestre de 68 236,40 hectares, une zone tampon marine de 4 778,90 hectares, une zone de transition terrestre de 140 726 hectares et une zone de transition marine de 599,04 hectares. La population a augmenté progressivement depuis 2015 pour atteindre un total estimé à 166 821 habitants, qui résident tous dans la zone de transition.
143. L'examen périodique a été préparé de manière collaborative, principalement par le biais de nombreuses réunions en ligne, de webinaires, d'échanges de courriels et d'appels téléphoniques. Au cours de ce processus, les intervenants, représentant divers secteurs, y compris le personnel et les spécialistes de la réserve de la biosphère, ont été consultés pour veiller à ce que le rapport soit participatif et exhaustif.
144. La gestion du site a été renforcée par l'élaboration d'un plan de gestion des ressources naturelles (PGRN) et d'un Plan directeur d'utilisation et de gestion (PRUG) de l'espace naturel de Doñana.

145. Aucun changement significatif n'a été signalé dans le fonctionnement de l'écosystème, malgré les problèmes liés à la pression exercée par l'agriculture intensive qui perturbe la disponibilité de l'eau et menace la fonction de conservation dans l'aire centrale.
146. Le nouveau zonage proposé par les autorités nationales présente une zone tampon terrestre et marine non contiguë qui pourrait affecter les fonctions de conservation de la zone centrale. La zone de transition marine est extrêmement petite et il n'y a aucune zone de transition dans la partie ouest de la réserve.
147. Le Comité consultatif félicite l'équipe de la réserve de biosphère de Doñana et les auteurs pour l'excellente qualité du rapport de l'examen périodique. /Le Comité consultatif conclut, cependant, que ce site **ne satisfait pas** aux critères du Cadre statutaire du RMRB
148. Le Comité consultatif demande aux autorités nationales d'expliquer plus en détail, le 31 mai 2022 au plus tard, le réaménagement proposé et, si possible, d'envisager une modification de la zone tampon et de la zone de transition, comme expliqué ci-dessus.
149. En outre, le Comité consultatif demande aux autorités de mettre à jour et d'élaborer un plan de gestion spécifique pour la réserve de biosphère qui accordera une attention particulière aux principales menaces et domaines de conflit, telles que :
 - a. l'utilisation et la qualité des ressources en eau ;
 - b. le contrôle et la prévention des incendies ;
 - c. le contrôle et l'éradication des espèces envahissantes ;
 - d. la chasse d'espèces clés pour l'équilibre écologique de la région, en particulier les lapins, qui sont la principale source de nourriture pour les aigles et les lynx.
150. Il est essentiel qu'un tel plan de gestion donne la priorité à l'articulation des plans et instruments de gestion existants de la zone naturelle de Doñana, dans le but de donner plus de visibilité à la réserve de biosphère. En outre, le Comité consultatif recommande l'élaboration d'un plan de communication pour mieux faire connaître l'appartenance du site au RMRB.
151. Le Comité consultatif recommande d'accorder une attention particulière à la conservation des écosystèmes fragiles, fondamentaux pour l'écologie de la zone, tels que les dunes et les zones humides. Il souligne également l'importance de renforcer le tourisme naturel durable, la prédominance du tourisme de soleil et de plage ayant des conséquences négatives contraires aux objectifs de la réserve de biosphère.
152. **Réserve de biosphère de Montseny (Espagne).** Le Comité consultatif accueille avec satisfaction le troisième rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Montseny, désignée en 1978. Le site est situé à environ 60 km au nord de Barcelone dans la chaîne de montagnes catalane pré-côtière, située dans l'est de l'Espagne. Le massif de Montseny relie les régions méditerranéenne et eurosibérienne-pyrénéenne et est représentatif du paysage méditerranéen à sclérophylles.
153. Le processus d'examen périodique est le résultat d'une collaboration entre les équipes de rédaction et de gestion du parc naturel de Montseny et de la réserve de biosphère, et d'une série de réunions et de visites de certaines des installations et initiatives actuellement en cours.
154. La superficie totale de la réserve de biosphère comprend une aire centrale de 9 058,07 hectares, une zone tampon de 22 914,00 hectares et une zone de transition de 18 194,56

- hectares. La superficie totale comprend aujourd'hui 50 166,63 hectares (dont 20 000 hectares ajoutés lors de l'extension de 2014).
155. L'extension approuvée en 2014, qui a intégré 17 des 18 municipalités entourant la réserve de biosphère, a permis un zonage mieux structuré,
 156. La gestion de la réserve de biosphère est assurée par deux organes : le Conseil de coordination et la Commission consultative.
 157. Le Conseil de coordination assure la coordination et la gestion, et réunit les administrations ayant des responsabilités dans ce domaine, à savoir les deux conseils provinciaux, plusieurs départements de la Generalitat de Catalunya, toutes les municipalités situées dans les limites de la réserve de biosphère et les entités régionales, à l'exception des représentants des entités sociales et économiques.
 158. La Commission consultative est l'organe responsable de la consultation et de la participation des citoyens et fonctionne avec l'aide de représentants des entités sociales, culturelles, écologistes et scientifiques, ainsi que de représentants des secteurs d'activités professionnelles.
 159. Le site a élaboré un plan d'action pour la réserve de biosphère de Montseny 2021–2030 et un plan de promotion du développement socio-économique qui encourage la conservation du patrimoine. L'un des axes stratégiques proposés repose sur la connaissance comme outil de développement, et poursuit les trois priorités stratégiques suivantes : (i) positionner Montseny comme nœud pour la promotion de la bioéconomie ; (ii) la promotion de nouvelles économies basées sur les ressources naturelles et culturelles de Montseny ; et (iii) la promotion de l'écotourisme.
 160. Un plan de conservation de la réserve de biosphère, approuvé en 2014, avant d'être renouvelé en 2021, définit des actions et des objectifs stratégiques de gestion des terres pour les dix prochaines années. Les domaines de travail identifiés sont : la gestion de l'eau, l'efficacité énergétique, l'adaptation au changement climatique, les transports publics et la mobilité, et l'égalité hommes - femmes, ainsi que la communication, l'identité visuelle et la stratégie de marque.
 161. Parmi les changements négatifs, citons une augmentation significative de la population due à la proximité de Barcelone, en particulier après la crise économique de 2008 et plus récemment pendant la pandémie de COVID-19. En outre, la massification des activités sportives a provoqué des conflits sociaux, en particulier dans le massif de Montseny en automne et pendant la saison des neiges. Les principales menaces environnementales identifiées sont l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, la surexploitation des zones naturelles, les pratiques forestières non durables, l'abandon de l'agriculture, l'expansion des essences de bois sur les riches prairies semi-naturelles, et la perturbation et la pollution occasionnelles du réseau hydrographique.
 162. Le Comité consultatif conclut que le site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB). Le Comité consultatif félicite la réserve de biosphère pour son excellent rapport, ainsi que pour les progrès accomplis depuis sa désignation, principalement en ce qui concerne la visibilité accrue de la réserve de biosphère et la participation de la communauté, ainsi que la promotion de l'égalité hommes - femmes, les initiatives culturelles et éducatives.

163. Le Comité consultatif demande que les autorités soumettent au Secrétariat du MAB d'ici le 31 mai 2022 une cartographie claire de la réserve de biosphère, comprenant une légende détaillée.
164. **Réserve de biosphère de l'archipel de Blekinge (Suède).** Le Comité consultatif se félicite de la présentation du premier rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère de l'archipel de Blekinge, désignée en 2011.
165. La réserve de biosphère de l'archipel de Blekinge est le premier site de ce type en Suède, axé sur les problèmes de la mer Baltique. Au cours de la période 2011–2021, la zone couvrait la majeure partie de l'archipel de Blekinge et de la zone côtière : la superficie marine s'élevait à 156 000 hectares et la superficie terrestre à 56 700 hectares.
166. En 2021, une initiative a été lancée pour étendre la réserve de biosphère à certaines parties de la municipalité de Sölvesborg, qui compose l'archipel de Blekinge avec Hanö, la ville médiévale de Sölvesborg servant de point d'entrée à l'archipel.
167. Ensuite, l'expansion de la réserve de biosphère vers Sölvesborg a créé une zone cohérente reliée à la réserve de biosphère de Kristianstad Vattenrike, qui est devenue un partenaire important. À la suite de l'expansion, l'ensemble du territoire a augmenté de près de 50 000 hectares.
168. Le Comité consultatif se félicite de cette extension qui a porté la population permanente totale de la réserve de biosphère à 107 026 habitants.
169. Un réseau d'entreprise a été constitué autour du vaste « projet d'itinéraire de l'archipel ». Les activités menées dans la réserve de biosphère se sont concentrées sur l'industrie hôtelière durable, le maintien d'une biosphère propre, la pêche durable, l'agriculture et la foresterie durables, l'information, l'apprentissage et la participation. Un plan de collaboration destiné à la Réserve de biosphère de l'archipel de Blekinge a également été élaboré ; il décrit les conditions du site et fournit un plan d'action associant la préservation des valeurs naturelles et culturelles importantes tout en assurant un développement commercial progressif dans la région. Une stratégie de développement régional « Blekinge attractif » a également été élaborée.
170. Le Comité consultatif félicite les autorités pour leur excellent travail et la qualité du rapport. Le Comité consultatif félicite également le Conseil de la réserve de biosphère de l'archipel de Blekinge pour son travail et recommande de diffuser le rapport comme modèle pour le RMRB
171. Le Comité consultatif conclut que le site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
172. **Réserve de biosphère du Paysage fluvial de Nedre Dalälven (Suède).** Le Comité consultatif se félicite de la présentation du premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère du paysage fluvial de Nedre Dalälven, désignée en 2011.
173. La réserve de biosphère couvre une superficie de 740 676 hectares suite à la récente extension.
174. Le Comité consultatif note que le conseil d'administration de l'Association de la biosphère a décidé d'étendre la limite extérieure de la réserve de biosphère pour qu'elle coïncide effectivement avec la zone Centrale de Nedre Dalälven. Les nouvelles limites coïncident

- également et dans une plus large mesure avec les limites des municipalités de la région. L'extension triple presque la taille de la zone de transition et représente une évolution naturelle du processus local. En raison de l'extension, la population totale présente dans la réserve de biosphère a doublé pour atteindre plus de 120 000 personnes.
175. Le Comité consultatif note également que les activités de la réserve de biosphère ont contribué à la mise en œuvre de cadres internationaux tels que Natura 2000 (le site contient au total 170 sites Natura 200), Agenda 2030 (en particulier les ODD 14 et 15), NordMAB (le réseau des réserves suédoises de biosphère), EuroMAB (le réseau des zones européennes) et les projets de collaboration « Biosphere Forests for the Future » et « Biosphere for Baltic ». En outre, la réserve de biosphère a mis en place un bureau doté d'un coordonnateur et d'autres collaborateurs. L'Association de la biosphère a également élaboré des plans d'action prévoyant des activités de conservation, de développement et de soutien.
 176. Elle a mené des actions de durabilité écologique, sociale et économique dans quatre domaines d'intérêt : la pêche durable / la gestion des pêches, les paysages ouverts, le tourisme durable et la lutte biologique contre les moustiques.
 177. Le Comité consultatif félicite les autorités pour leur excellent travail et la qualité du rapport. Le Comité remercie également et félicite le Conseil de la réserve de biosphère du paysage fluvial Nedre Dalälven pour le travail accompli et recommande de diffuser le rapport comme modèle pour le RMRB
 178. Le Comité consultatif conclut que le site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
 179. **Biosphère UNESCO Entlebuch (UBE) (Suisse)**. Le Comité consultatif accueille avec satisfaction ce deuxième rapport d'examen périodique pour la biosphère de l'UNESCO Entlebuch, désignée en 2001, qui a fait l'objet d'un premier examen périodique en 2011.
 180. Le gouvernement suisse reconnaît UBE comme un parc naturel régional d'importance nationale, un label qui nécessite une planification extrêmement complète (en particulier un plan de gestion décennal), l'élaboration d'une série de rapports et une évaluation. L'examen périodique repose sur ce cadre, complété notamment par deux enquêtes approfondies et ciblées sur les citoyens.
 181. Le Comité consultatif note que plusieurs actions (comme la participation au Congrès mondial de la réserve de biosphère au Pérou et aux réunions de l'EuroMAB, les publications, l'accueil des délégations) ont été l'occasion d'un échange réussi de connaissances sur la façon dont une réserve de biosphère peut contribuer à la mise en œuvre des ODD.
 182. Le Comité consultatif note que seules quelques modifications mineures ont été apportées à UBE au cours des dix dernières années, à l'exception notable d'une amélioration sensible de la qualité des habitats dans la zone tampon et dans la zone de transition, avec l'ajout de plus de 1 200 hectares de réserves forestières.
 183. En ce qui concerne la fonction de conservation, des projets de restauration des tourbières élevées ont été développés et mis en œuvre, des plantes exotiques envahissantes éradiquées et des mesures visant à améliorer la diversité structurelle dans les habitats alpins mises en œuvre. L'objectif principal de ces activités était d'améliorer les habitats

- d'espèces ciblées, et un succès clé dans cet objectif a été la restauration des biotopes, réalisée avec l'appui de bénévoles.
184. En ce qui concerne la fonction de développement, la promotion de l'économie régionale à travers la marque « Echt Entlebuch » (« Véritablement Entlebuch ») s'est intensifiée avec la certification de 538 produits (une augmentation de 247 par rapport à 2011) et la création, en 2013, d'une société, Biosphäre Markt AG. Ensemble, ces innovations ont conduit, entre autres, à l'expansion et à la rénovation d'installations de transformation du lait, de la viande et des plantes.
 185. En matière de gouvernance et à la suite de la fusion de deux municipalités en 2013, l'Association des municipalités d'UBE, chargée de gérer la réserve de biosphère, ne comprend plus que sept municipalités. De nouvelles institutions ont vu le jour, permettant d'offrir des réponses plus rapides et meilleures aux défis régionaux liés au maintien de l'agriculture et du tourisme.
 186. Le Comité consultatif félicite les auteurs pour leur excellent travail et la qualité du rapport, et recommande que le résumé soit utilisé comme modèle pour les futurs examens périodiques. Le Comité consultatif recommande également que le site soit considéré comme une région modèle pour le développement durable et que ses pratiques soient partagées au sein du RMRB
 187. Le Comité consultatif conclut que le site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
 188. **Réserve de biosphère de Dong Nai (Viet Nam).** Le Comité consultatif accueille avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique de la réserve de la biosphère de Dong Nai. Dong Dai est le nouveau nom de l'ancienne réserve de biosphère de Cat Tien, désignée en 2001. La prorogation et le changement de nom ont été approuvés en 2011.
 189. Le site est situé dans la province de Dong Nai au sud-est du Viet Nam. Dans cette région, les hauts plateaux du centre du Vietnam cèdent la place au delta de Nam Bo. La réserve de biosphère de Dong Nai est une destination touristique réputée.
 190. Avant l'extension et le changement de nom, la réserve de biosphère de Dong Nai comptait trois aires centrales : le parc national de Cat Tien (NP), le CNR de Dong Nai (y compris une zone forestière, des terres forestières et des reliques historiques et culturelles) et l'aire de conservation des eaux intérieures de Tri An-Dong Nai. Toutefois, à la suite de la décision du 16 juillet 2009 par le Président du Comité populaire provincial (CPP) de Dong Nai en vue de l'intégration du Centre des pêches de Dong Nai (l'organisme responsable de la gestion du lac Tri An) dans la Réserve naturelle et de la relique de Vinh Cuu (aujourd'hui le CNR de Dong Nai), et conformément à la décision du 21 novembre 2011 du CPP de Dong Nai approuvant le plan directeur du CNR de Dong Nai pour la période 2011-2020, la zone de conservation des eaux intérieures de Tri An-Dong Nai fait désormais partie du CNR de Dong Nai et est gérée par le MB du CNR de Dong Nai. Dans le cadre de cette structure révisée, la réserve de biosphère de Dong Nai compte officiellement deux aires centrales : Cat Tien NP et Dong Nai CNR.
 191. Le Comité consultatif prend note qu'à la suite de l'extension et du changement de nom de la réserve de biosphère de Cat Tien en réserve de biosphère de Dong Nai, le CPP de Dong Nai a rapidement consolidé le conseil de gestion de la réserve de biosphère et a mis en place un conseil consultatif, un secrétariat et un bureau de gestion de la réserve de

- biosphère. Les principes de la réserve de biosphère de Dong Nai figurent clairement dans son règlement de gestion. Les communautés locales ont participé au processus de rédaction, l'expérience des 20 dernières années ayant montré qu'elles font partie intégrante des activités de la réserve de biosphère.
192. La réserve de biosphère de Dong Nai a suivi, pour la mise en œuvre des activités, un plan « Conservation et développement de la réserve de biosphère mondiale de Dong Nai pour la période 2015–2020 avec une vision à l'horizon 2030 ». Des activités pédagogiques ciblant les jeunes et les étudiants ont permis de les sensibiliser à la conservation et au développement durable des ressources naturelles et de la biodiversité, ainsi qu'à la préservation des valeurs culturelles. Cette approche contribue également à promouvoir les fonctions de conservation, de développement et de soutien logistique du site. Plus récemment, une stratégie d'action pour la réserve de biosphère de Dong Nai à l'horizon 2025 a été élaborée parallèlement aux objectifs poursuivis à l'horizon 2030.
 193. D'après les résultats de l'examen périodique, la réserve de biosphère de Dong Nai s'étend sur une superficie totale de 756 000 hectares, avec des aires centrales de 171 759 hectares, une zone tampon de 286 247 hectares et une zone de transition de 297 714 hectares. Le Comité consultatif note que, par rapport à 2011, date d'approbation de l'extension et du changement de nom, la superficie totale a diminué d'environ 28 %, les aires centrales d'environ 28 %, la zone tampon d'environ 7 % et la zone de transition d'environ 34 %. Le rapport fournit une explication détaillée de ces changements, qui ne sont pas dus à une diminution des superficies forestières ou à une réduction des superficies lacustres, etc., mais plutôt aux techniques de mesure et à des erreurs du logiciel de cartographie, à la conversion en terres agricoles et à la transformation en zones agricoles destinées à des groupes ethniques dans un objectif de stabilisation de leurs modes de vie. Le rapport indique également que les changements décrits n'affectent ni la structure de gouvernance ni la mise en œuvre des activités menées dans la réserve de biosphère.
 194. Depuis l'extension et le changement de nom de la réserve de biosphère, les unités administratives des communes, des districts et des villes dans la zone de la réserve de biosphère ont subi de nombreux changements (fusion et/ou changement de nom). Ainsi, le nombre d'unités administratives dans la zone tampon et la zone de transition de la réserve de biosphère a changé, entraînant des changements correspondants dans les données relevées.
 195. À cet égard, le Comité consultatif note que la population totale vivant dans la réserve de biosphère a augmenté de 60 % depuis 2011 dans l'aire centrale, a plus que doublé dans la zone tampon et a presque doublé dans la zone de transition. Le Comité consultatif recommande d'évaluer l'impact de cette augmentation sur les activités de conservation et de développement et propose que des mesures soient prises, si nécessaire.
 196. Le Comité consultatif note avec satisfaction qu'on reconnaît de plus en plus la pertinence des savoirs traditionnels et autochtones des groupes ethniques dans la réserve de biosphère de Dong Nai, ce qu'atteste l'application de pratiques traditionnelles parallèlement aux méthodes scientifiques modernes de gestion de la réserve de la biosphère.
 197. Les activités de conservation et de développement dans la réserve de biosphère ont eu pour effets positifs l'apparition de nouveaux moyens de subsistance respectueux de l'environnement et résilients au climat dans les aires centrales et les zones tampons.

198. La Réserve de biosphère de Dong Nai a adopté plusieurs approches économiques : le développement de formes de tourisme durable, la promotion d'un label de la réserve de biosphère de Dong Nai et le paiement des services environnementaux forestiers (PFES) – une politique révolutionnaire appliquée dans tout le pays depuis 2011.
199. Le budget total du CNR de Dong Nai, qui provient du Fonds pour la protection et le développement des forêts de la province de Dong Nai, a augmenté de 280 % depuis la mise en œuvre initiale en 2011.
200. D'une manière générale, le taux de croissance économique des communes et districts de la zone de la réserve de biosphère de Dong Nai au cours de la période 2011–2021 a connu une tendance positive, chaque augmentation étant supérieure à celle de l'année précédente.
201. Le Comité consultatif cite parmi les réalisations les plus remarquables de la réserve de biosphère de Dong Nai le développement communautaire grâce aux contrats de protection des forêts, au PFES et à l'appui aux communes dans la zone tampon via le développement de nouveaux modèles de subsistance.
202. Le Comité consultatif prend acte de la bonne préparation du rapport d'examen périodique, ainsi que des progrès accomplis depuis la désignation, l'extension et le changement de nom du site. Le Comité consultatif conclut que le site **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).
203. **Réserve de biosphère du Moyen Zambèze (Zimbabwe).** Le Comité consultatif accueille avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique de la première réserve de biosphère du Zimbabwe, la Réserve de biosphère du Zambèze moyen, désignée en 2010. Le site constitue la Région 54 des régions terrestres africaines.
204. La réserve de biosphère couvre une superficie de 3 400 000 hectares dans la vallée du Zambèze et abrite des espèces menacées telles que le loup peint (*Lycaon pictus*) et le nyala (*Tragylaphus angasii*).
205. Le Comité consultatif félicite les autorités nationales pour la mise en œuvre des recommandations du Conseil du MAB relatives au dossier de candidature de 2010, soulignant les délimitations claires de la zone tampon et de la zone de transition, les enquêtes d'évaluation de la taille de la population humaine (252 000) et la mise en œuvre de projets tels que le « Partenariat mondial pour la conservation de la faune sauvage et la prévention du crime au service du développement durable », qui a renforcé la participation de la communauté à la gestion de la zone. Le Comité consultatif se félicite de la mise en œuvre de plusieurs plans de gestion dans la région, y compris les accords transfrontaliers pour le site du patrimoine mondial de Mana Pools et le parc national de Matusadona, la collaboration avec les partenaires locaux et internationaux, y compris des ONG de recherche et de suivi, et d'autres efforts visant à soutenir la fonction de développement de la réserve de biosphère.
206. Le Comité consultatif note toutefois que la liste des documents juridiques et des plans de gestion couvrant la zone n'était pas entièrement accessible dans le rapport d'examen périodique. Le Comité consultatif s'inquiète également du chevauchement constaté de la zone tampon avec certaines sections de la zone de transition dans le nouveau zonage, de l'absence de plan de gestion intégrée et de structure de gestion, et de la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan intégré pour l'ensemble de la zone, y compris en

vue d'une bonne gestion des aires centrales, afin de relever les défis identifiés tels que le braconnage et la dégradation des écosystèmes suite à l'exploitation illégale de l'or dans la zone tampon.

207. Le Comité consultatif conclut que le site **ne satisfait pas** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
208. Le Comité consultatif demande aux autorités nationales, conformément au « Processus d'excellence et d'amélioration du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB), ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de tous les membres du RMRB », d'entreprendre ce qui suit d'ici le 30 septembre 2023 :
 - a. soumettre la carte de zonage révisée, avec toutes les modifications proposées ;
 - b. soumettre tous les plans et documents juridiques cités dans le rapport ;
 - c. améliorer le cadre institutionnel de la réserve de biosphère à tous les niveaux pour assurer une gouvernance multisectorielle multipartite ;
 - d. collaborer efficacement avec le projet du FEM dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de gestion intégré doté d'un mécanisme de coordination clair pour l'ensemble du paysage, et soumettre le plan en question ; et
 - e. fournir la preuve de la tenue de consultations approfondies avec tous les intervenants dans la gestion de la réserve de biosphère.

ANNEXE 2 : EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES EXAMENS PÉRIODIQUES APPROUVÉES PAR LE 28^e IACBR

Pays	Nom du site	Recommandations du 28e IACBR	Commentaires
ANDORRE	ORDINO		Le Comité consultatif a estimé que la création de ce laboratoire était compatible avec la désignation de réserve de biosphère
COLOMBIE	CINTURON ANDINO	Ne répond pas aux critères du cadre statutaire du RMRB	Recommandations générales pour les autorités colombiennes : Le Comité consultatif a demandé aux autorités nationales de fournir avant le 31 mai 2022 un rapport d'étape sur la création du Comité MAB
COLOMBIE	EL TUPARRO	Ne répond pas aux critères du cadre statutaire du RMRB	
COLOMBIE	SIERRA NEVADA DE SANTA MARTA	Ne répond pas aux critères du cadre statutaire du RMRB	
COLOMBIE	CIENAGA GRANDE DE SANTA MARTA	Ne répond pas aux critères du cadre statutaire du RMRB	
FEDERATION DE RUSSIE	PLAINE INONDABLE VOLGA-AKHTUBA	Informations complémentaires requises	
ESPAGNE	BARDENAS REALES	Répond aux critères du cadre statutaire du RMRB	

Recommandations du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère :

1. **Réserve de biosphère d'Ordino (Principauté d'Andorre).** Le Comité consultatif prend note de l'organisation de séances d'information publiques en 2021 destinées à la population du site à propos d'un projet de création d'un laboratoire de recherche susceptible de devenir un centre de référence en Europe pour le traitement des troubles du système immunitaire. Classée comme laboratoire P3 (c.-à-d. une installation de confinement pour l'isolement et la manipulation de matières biologiques dangereuses utilisées à diverses fins de recherche), la structure devra respecter les normes et protocoles internationaux pour assurer un niveau de sécurité adéquat. Le Comité consultatif estime que la création de ce laboratoire est compatible avec la désignation de la réserve de biosphère.
2. **Recommandations générales pour les autorités colombiennes.** Le Comité consultatif remercie les autorités colombiennes pour les informations complémentaires fournies ainsi que pour leur engagement en faveur du programme MAB.
3. Les autorités nationales avaient fait rapport l'an dernier de ce qu'elles avaient entamé le processus d'établissement de leur Comité national du MAB.
4. Le Comité consultatif demande aux autorités nationales de fournir, pour le 31 mai au plus tard, un rapport faisant état du processus d'établissement du Comité national du MAB et expliquant comment ce comité fournira son soutien au travail et aux trois fonctions des réserves de biosphère de Cinturón Andino, Sierra Nevada de Santa Marta et Ciénaga de Santa Marta, plutôt que de limiter ses efforts aux parcs nationaux.
5. **Réserve de biosphère de Cinturón Andino (Colombie).** Le Comité consultatif remercie les autorités nationales pour les informations complémentaires fournies. Toutefois, le Comité note que les informations fournies n'indiquent pas clairement comment le zonage englobe l'ensemble des 82 zones protégées.
6. Les autorités nationales ont déclaré précédemment qu'elles identifieraient et contacteraient les différentes parties prenantes des trois zones et organiseraient une série d'ateliers et d'activités dans le but créer des synergies et d'améliorer le fonctionnement de la réserve de biosphère.
7. Les autorités nationales ont également fourni des informations sur les différents organes de gestion et les plans de gestion associés dans la région.
8. Le Comité consultatif demande donc aux autorités de fournir avant le 31 mai 2022 :
 - a. un plan de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère, y compris l'aire centrale, la zone tampon et la zone de transition, qui mettra l'accent sur la coordination et les synergies avec les plans, politiques et stratégies nationaux existants, tels que les projets communautaires, les partenariats établis avec les ONG ou le secteur privé et, surtout, impliquant les communautés locales vivant dans la réserve ;
 - b. un document officialisant la création et le fonctionnement du comité de réserve de biosphère, en association avec toutes les parties prenantes concernées (gouvernements nationaux, régionaux et locaux, communautés locales, universités et ONG, entre autres);
 - c. un rapport présentant clairement des informations sur la taille de l'aire centrale et expliquant comment les 82 nouvelles zones protégées ont été intégrées ;

- d. un zonage révisé, en particulier de la zone tampon et de la zone de transition, conformément aux fonctions énoncées dans le Cadre statutaire ; et
 - e. les résultats des ateliers menés en 2021 avec les principales parties prenantes de la réserve de biosphère.
9. Le Comité consultatif conclut que ce site **ne satisfait pas** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
 10. **Réserve de biosphère d'El Tuparro (Colombie).** Le Comité consultatif remercie les autorités nationales pour les informations complémentaires fournies.
 11. Les autorités nationales ont fourni des informations sur les différents organes de gestion et les plans de gestion associés dans la région.
 12. Le Comité consultatif conclut que ce site **ne satisfait pas** aux critères du Cadre statutaire du RMRB
 13. Le Comité consultatif demande donc aux autorités colombiennes de lui fournir, d'ici le 31 mai 2022, un plan de travail pour la Réserve de biosphère de Tuparro comprenant les éléments suivants :
 - a. un plan de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère, y compris l'aire centrale, la zone tampon et la zone de transition, qui mettra l'accent sur la coordination et les synergies avec les plans, politiques et stratégies nationaux existants, et, principalement, ceux et celles qui associent les communautés locales vivant dans la réserve de biosphère ;
 - b. un zonage révisé, en particulier de la zone tampon et de la zone de transition, conformément aux fonctions énoncées dans le Cadre statutaire ; et
 - c. les résultats des ateliers menés en 2021 avec les principales parties prenantes de la réserve de biosphère.
 14. **Réserve de biosphère de la Sierra Nevada de Santa Marta (Colombie).** Le Comité consultatif remercie les autorités nationales pour les informations complémentaires fournies.
 15. Les autorités nationales ont fourni des informations sur les différents organes de gestion et les plans de gestion associés dans la région.
 16. Le Comité consultatif conclut que ce site **ne satisfait pas** aux critères du Cadre statutaire du RMRB
 17. Le Comité consultatif demande donc aux autorités colombiennes de fournir, d'ici le 31 mai 2022, un plan de travail pour la réserve de biosphère de la Sierra Nevada de Santa Marta comprenant les éléments suivants :
 - a. une justification des extensions de l'aire centrale et de l'aire marine, détaillant leur fonction (tampon ou transition) étayée par une carte claire du nouveau zonage ;
 - b. un plan de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère qui coordonne tous les plans existants pour les différentes zones ; et
 - c. un document officialisant la création et le fonctionnement du comité de la réserve de biosphère, en association avec toutes les parties prenantes concernées (gouvernements nationaux, régionaux et locaux, communautés locales, universités et ONG, entre autres);

18. **Réserve de biosphère de Ciénaga Grande de Santa Marta (Colombie).** Le Comité consultatif remercie les autorités nationales pour les informations complémentaires fournies.
19. Les autorités nationales ont fourni des informations sur les différents organes de gestion et les plans de gestion associés dans la région.
20. Le Comité consultatif conclut que ce site **ne satisfait pas** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.
21. Le Comité consultatif demande donc aux autorités colombiennes de fournir, d'ici le 31 mai 2022, un plan de travail pour la réserve de biosphère de la Ciénaga Grande de Santa Marta comprenant les éléments suivants :
 - a. un plan de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère qui coordonne tous les plans existants pour les différentes zones ; et
 - b. un document officialisant la création et le fonctionnement du comité de la réserve de biosphère, en association avec toutes les parties prenantes concernées (gouvernements nationaux, régionaux et locaux, communautés locales, universités et ONG, entre autres).
22. **Réserve de biosphère de la Plaine inondable de Volga-Akhtuba (Fédération de Russie).** Le Comité consultatif se dit préoccupé par la construction d'une route dans la plaine inondable et exhorte les autorités de la réserve de biosphère à inviter les citoyens concernés qui ont contacté le Secrétariat du MAB à une réunion de discussion.
23. Le Comité consultatif demande aux autorités de soumettre le rapport d'examen périodique d'ici le 30 septembre 2022 et d'inclure une étude détaillée des impacts de la route sur les trois fonctions de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif recommande également qu'une mission technique soit envoyée/conduite dans la réserve de biosphère.
24. **Réserve de biosphère de Bardenas Reales (Espagne).** Le Comité consultatif accueille avec satisfaction les informations complémentaires fournies par les autorités nationales. La réserve de biosphère de Bardenas Reales, désignée en 2000, est située au sud-est de la Comunidad Foral de Navarra et couvre une superficie de 39 285,30 hectares.
25. Le comité de gestion du site est composé d'un conseil général et d'un conseil consultatif. La réserve de biosphère a élaboré le plan de gestion stratégique de la réserve de biosphère Bardenas Reales de Navarra 2020/2032.
26. La réserve de biosphère n'a aucune population vivant sur son territoire. Les 89 374 habitants qui entourent la réserve de biosphère, les « congozantes », ont le droit d'utiliser la réserve de biosphère, y compris le droit d'utiliser les terres exclusivement et à perpétuité. Il s'agit de 19 villages, de deux vallées pyrénéennes et d'un monastère.
27. La région de Bardenas n'appartient à aucune municipalité. Les « congozantes » se sont constitués en « Communauté » en 1705, régie par des ordonnances approuvées en 1820 jusqu'à nos jours. Il y a trois siècles, les 22 groupes de « congozantes » constituaient la Communauté des Bardenas Reales de Navarra, une entité locale de caractère traditionnel dotée d'un régime juridique unique.
28. S'il n'y a aucune population vivant dans la réserve de biosphère, les habitants utilisent le territoire quotidiennement pour y mener des activités durables. Ces activités remplissant la

fonction de développement de la réserve de biosphère, le Comité consultatif conclut que cette réserve de biosphère **satisfait** aux critères du Cadre statutaire du RMRB.